



DECLARATION SNES- FSU

CAPA du 21 Juin 2016

Cette CAPA se tient dans un contexte de fortes tensions avec un gouvernement en difficulté qui s'enferme dans une logique d'affrontement et d'autoritarisme et de mépris à l'égard du mouvement social qui ne faiblit pourtant pas et qui est soutenu par l'opinion. Le SNES-FSU est engagé dans ce mouvement interprofessionnel en association avec les mouvements de jeunesse, ils appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations.

Dans l'éducation, la mise en place de la réforme du collège continue d'inquiéter fort légitimement les collègues : entre bricolage et politiques de plus en plus inégalitaires selon les établissements, les problèmes soulevés par cette réforme ne manquent pas d'interroger : quelles améliorations de la prise en charge des élèves va-t-elle engendrer notamment pour les plus fragiles ? Quelles conditions de travail pour les CPE et les équipes de vie scolaire avec les changements induits sur la vie scolaire des élèves ?

Les réformes actuelles sont synonymes de nouvelles injonctions pour les CPE : contributions aux AP et EPI ainsi qu'aux parcours divers et variés... alors qu'ils sont déjà en tension et souvent seuls en collège pour gérer l'urgence du quotidien. Il n'est pas envisageable de s'engager sur tous les fronts au détriment du cœur du métier : le suivi éducatif des élèves. De plus en plus, des collègues subissent des pressions afin d'exécuter les tâches délaissées par les autres personnels. Le CPE ne doit pas être la variable d'ajustement ! Le SNES revendique une autre réforme pour le collège qui réponde mieux et avec plus de moyens à la lutte contre les inégalités.

La reconduction des mesures d'urgence et ses applications dans les EPLE reposent là encore très souvent sur les équipes de vie scolaire au détriment d'autres missions, cette pérennisation s'avère à termes dans bien des endroits contre productive du point de vue éducatif .

Les notions de climat scolaire, le parcours citoyen, l'EMC, la relance de l'acte 2 de la vie lycéenne sont bien présents dans l'actualité éducative et la communication institutionnelle. Dans ce contexte de valorisation de l'éducatif, l'absence de création de postes de CPE au budget 2016 rompt avec la politique des trois dernières années et l'espoir suscité par l'ambition de la circulaire de missions du 10 août 2015. La reconnaissance professionnelle qu'elle porte est battue en brèche par une ligne budgétaire vide : aucune création de postes dans notre académie depuis plusieurs années. Les créations affichées sont en fait des redéploiements effectués au détriment des lycées. Il est plus que temps de poser la question de l'adéquation entre les objectifs élargis qui sont assignés à la fonction et les effectifs d'élèves à suivre car le constat est sans appel : des collèges restent encore sans poste de CPE (une quarantaine pour notre académie) quand d'autres accueillent un seul CPE pour plus de 600 élèves. Les lycées, qui voient leurs effectifs augmenter, hébergent souvent des internes et sont confrontés à des problématiques de vie scolaire aiguës (absentéisme, décrochage, violence, anomie scolaire...). A cet égard nous soulignons à nouveau la situation alarmante des internats dans l'agglomération clermontoise en nombre insuffisant. Il manque plus d'une centaine de places pour accueillir les élèves demandeurs. Trois lycées n'ont pas d'internat en site propre (Amédée Gasquet, Marie Curie, Camille Claudel), un internat est en partie

insalubre (Lycée de Chamalières), l'internat d'Ambroise Brugière est quant à lui bien fatigué.

L'analyse menée par le SNES-FSU à partir de la seule taille des établissements montre que ce sont à minima 740 postes qu'il faudrait immédiatement créer nationalement, première étape d'une programmation pluriannuelle de recrutements qui permette de porter à 20 000 environ le nombre de CPE. Réunis lors de leur 3^e rencontre nationale organisée par le SNES-FSU le 24 mai 2016 à Paris, ils se sont adressés en ce sens à Mme la ministre.

Le ministère de l'éducation nationale a communiqué aux organisations syndicales son projet de mise en œuvre du protocole PPCR pour les personnels enseignants et assimilés. Sa transposition au corps d'éducation sera discutée dans le cadre de groupes de travail, et nous n'imaginons pas qu'à cette occasion les CPE puissent être décrochés de leurs collègues enseignants. Le document propose la mise en place progressive d'une nouvelle carrière et d'une nouvelle grille indiciaire qui constituent une revalorisation et une amélioration globale, premier pas que le SNES-FSU acte positivement. Mais ce processus, trop étalé dans le temps, ne répond toutefois qu'imparfaitement à l'urgence de la revalorisation salariale revendiquée par les personnels. Il souffre aussi d'insuffisances : ainsi l'avancement à un rythme unique en classe normale, déjà appliqué pour les corps de chefs d'établissement et d'IA-IPR est-il refusé. Le SNES-FSU continue de revendiquer l'avancement de tous au rythme commun le plus rapide. De même, l'assurance que tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins 2 grades n'est réalisée que par le biais des consignes de gestion et du volume des promotions. Le SNES-FSU revendique que soit inscrite dans le statut une clause de sauvegarde permettant la promotion automatique à la hors-classe des personnels ayant atteint le 11^e échelon depuis plus de 3 ans. Concernant les avis eux même et l'appréciation de la valeur professionnelle, nous mesurons trop souvent l'écart entre ce qui est valorisé et ce qui relève des missions des CPE. Le mérite d'un CPE ne peut se limiter à la qualité de sa relation avec le chef d'établissement. Nous vous rappelons le décrochage salarial avéré des CPE par rapport aux certifiés : salaire moyen annuel de 29579 euros dont 8,9 % de primes contre 30795 euros dont 13,6 % de primes.

La création d'un nouveau débouché de carrière, avec le 3^e grade, répond à la situation créée par l'allongement de la durée d'activité. Mais les volumes et les modalités d'accès prévus à la classe exceptionnelle ne permettront pas à tous d'atteindre ce nouveau débouché. Les missions reconnues créeront de fait des inégalités entre les corps et les personnels. Le SNES-FSU revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade par tous. Les modalités d'accès proposées doivent donc être revues.

La question de l'évaluation reste très problématique pour les CPE. Avec une seule note administrative, le regard porté ne reflète que rarement la complexité et la diversité de leur missions. Les attentes des chefs d'établissement se limitent trop souvent à des préconisations « dans l'air du temps », sans prise directe avec les problématiques du métier comme en témoigne la faible prise en compte de la circulaire de missions notamment sur la question du temps de travail ou la volonté de faire du CPE, le chef du service de vie scolaire sans que cette appellation ne figure dans aucun texte.

Des collègues CPE chevronnés sont mis en difficulté au cœur même de leur mission. Les reproches et des attendus qui leur sont adressés correspondent à des visions du métier de CPE en décalage avec les textes pourtant réactualisés qui le régissent. Les CPE ne sont ni les « pilotes », ni « les membres de l'équipe de direction élargies ». Leur loyauté envers le service public d'éducation et leurs missions sont très souvent sans faille. Il ne saurait s'entendre comme une loyauté envers le chef d'établissement qui ferait fi des textes officiels, voire nierait leur statut de cadre A de la fonction publique, concepteur de leur métier, les reléguant de facto à un simple rôle d'exécutant. Limiter leur droit d'expression (membre de droit du CA), remettre en cause leur capacité de conception ou

le sens même de leurs missions, exercer des pressions constantes visant à remettre en cause leur activité est contraire à l'éthique la plus élémentaire. L'administration doit jouer tout son rôle dans la défense de ses personnels et imposer d'autres pratiques. Des collègues ont la sensation de ne pas être reconnus à leur juste valeur, enfermés dans des rapports inextricables avec leur hiérarchie. A ce propos la poursuite des travaux du GT métier CPE se fait toujours attendre. Les CPE de l'académie attendent des réponses concrètes à leurs difficultés d'exercice dans un contexte qui ne cesse de se dégrader. Confère par exemple la résurgence de la question du protocole d'urgence sur le bassin de Riom ainsi que la multiplication des dossiers médicaux chez les CPE.

Sur le mouvement, nous déplorons le manque d'implantation de postes supplémentaires qui permettraient à un plus grand nombre de collègues d'obtenir satisfaction. Nous tenons cependant à saluer le bon déroulement des opérations et remercions les services du rectorat pour le travail effectué.

Les commissaires paritaires CPE du SNES-FSU

Solange Barbecot, Magali Gallais, Philippe Leyrat, Olivier Raluy, Eric Sabin